

VILLE D'ANET
Eure & Loir

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Aliette LE BIHAN, Maire.

Etaient présents : Mme LE BIHAN, M. MARLEIX, M. VIGNIKIN, Mme CNUDDE, M. TATERKA, Mme CHARLETOUX, M. MARIGNIER, Mme LAFLAQUIERE, Mme GAUTIER, Mme BLANVILLAIN, M. RAISON, M. LAIRY, M. NAVET, Mme LEON-PICARD, Mme MENELEC, M.FAISANT, Mme PHILIPPIN, M. ROBIN.

Excusés : M. PRUVOST Philippe (pouvoir à Mr ROBIN Jules), Mme BRETTE Ophélie (pouvoir à M. MARIGNIER), Mme PESLIN Isabelle (pouvoir à M. MARLEIX), Mr HUBERT (pouvoir à Mme CNUDDE), M. VITRE Michel (pouvoir à Mme LE BIHAN).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Mr PRUVOST, Mme BRETTE, Mme PELIN, Mr HUBERT, Mr VITRE.

Date de convocation du conseil municipal : 03 juillet 2020

Pouvoir : 5

Absent(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 20

Le secrétariat est assuré par : M. Jules ROBIN

Début de séance : 19 heures

Approbation du compte de gestion 2019 du Trésorier de Dreux Agglomération

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par le Trésorier de Dreux comme étant conforme au compte administratif établi par l'ordonnateur pour avoir repris les excédents et déficits des exercices précédents et les opérations de l'exercice, tant pour le budget communal que pour le budget camping et pour le service assainissement.

Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter par Madame le Maire, les comptes administratifs 2019,

- de **la commune** présentant
 - en section de fonctionnement, un excédent de clôture de 540 552,98€
 - en section d'investissement, un déficit de clôture de 474 602,09€
- du **camping** présentant
 - en section de fonctionnement, un excédent de clôture de 916,76 €
 - en section d'investissement, un excédent de clôture de 2 688,33 €
- du **service d'eau** présentant
 - en section d'exploitation, un excédent de clôture de 23 453,24€
 - en section d'investissement, un excédent de clôture de 44 303,83€

- du **service assainissement** présentant
 - en section d'exploitation, un excédent de clôture de 55 514,29€
 - en section d'investissement, un déficit de clôture de 294 014.60€

Sous la présidence de Mr VIGNIKIN Robert Doyen d'âge,
Adopte, à l'unanimité des présents, les comptes administratifs de l'exercice 2019.

Affectation des résultats exercice 2019 – Budget principal

Excédent de fonctionnement 2019	540.552,98 €
Excédent de fonctionnement reporté (années antérieures)	608.043,14 €
Excédent de fonctionnement de clôture	1.148.596,12 €
Excédent de fonctionnement Eau 2019	23.453,24 €
Déficit de fonctionnement reporté (années antérieures)	340.916,80 €
Déficit de fonctionnement de clôture	317.463,56 €
Déficit d'investissement 2019	474.602,09 €
Déficit d'investissement reporté (année antérieures)	71.014,17 €
Déficit d'investissement de clôture	551.616,26 €
Excédent d'investissement Eau 2019	44.303,83 €
Excédent d'investissement reporté (années antérieures)	673.267,63 €
Excédent d'investissement de clôture	717.571,46 €
Restes à réaliser en dépenses	1.692.680,62€
Restes à réaliser en recettes	723.860,62€
Excédent fonctionnement R 002	28.267,76€
Excédent d'investissement D 001	165.955,20€

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation précédente.

Affectation des résultats exercice 2019 – Budget camping

Excédent de fonctionnement 2019	916.76 €
Excédent de fonctionnement reporté (années antérieures)	19.123,79 €
Excédent de fonctionnement de clôture	20.040,55 €
Excédent d'investissement 2019	2.688,33 €
Déficit d'investissement de clôture (années antérieures)	502,11 €
Excédent d'investissement de clôture	2.186,22 €
Excédent fonctionnement R 002	20.040,55 €
Excédent d'investissement R001	2.186,22 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation précédente.

Affectation des résultats exercice 2019 – Budget Assainissement

Excédent de fonctionnement 2019	55.514,29 €
Excédent de fonctionnement reporté (années antérieures)	487.479,92 €
Excédent de fonctionnement de clôture	542.994,21 €
Déficit d'investissement 2019	294.014,60 €

Excédent d'investissement reporté (années antérieures)	210.521,02 €
Déficit d'investissement de clôture	83.493,58 €
Restes à réaliser en dépenses	230.175,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Excédent de fonctionnement R 002	229.325,63 €
Déficit d'investissement D 001	83.493,58 €
Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation des résultats précédente.	

Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote comme suit les taux des taxes locales, pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 12.79%
- Taxe sur les propriétés foncières bâties : 20.26%
- Taxe sur les propriétés foncières non bâties : 33.53%

Election des représentants du centre communal d'actions sociales (CCAS)

Conformément à l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à huit (8) le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- **DESIGNE** membres du Conseil d'Administration du CCAS :
 - Aliette LE BIHAN
 - Christelle LAFLAQUIERE
 - Virginie GAUTIER
 - Magali CHARLETOUX
 - Patrick TATERKA

Quatre personnes extérieures au conseil municipal, telles que des représentants d'association sont également nommées.

- Mme MER
- Mme DALBIGOT
- Mme LEROY
- Mme ZANETTO
- Le Maire,

Constitution d'une commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent – le cas échéant).

La liste « Commission d'appels d'offres » présente :

La Présidente : Aliette LE BIHAN

Titulaires : Mr VIGNIKIN Robert
Mr TATERKA Patrick
Mme CNUUDE Dominique

Suppléants : Mr RAISON Marc
Mr VITRE Michel
Mr NAVET Christophe
Mme GAUTIER Virginie

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : **17**

Bulletins blancs ou nuls : **0**

Suffrages exprimés : **17**

Ainsi répartis :

la liste « Commission d'appel d'offres » obtient **17** voix

Sont ainsi déclarés élus :

MM. et Mmes Robert VIGNIKIN, Patrick TATERKA, Dominique CNUUDE membres titulaires

MM. et Mmes Marc RAISON, Michel VITRE, Christophe NAVET, Virginie GAUTIER membres suppléants, pour faire partie, avec Mme Aliette LE BIHAN, Présidente de la commission d'appel d'offres.

Fixation des tarifs – Budget assainissement 2020

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité des présents, comme suit les redevances Assainissement 2020 :

- Eau assainie : 1,65 €/m³,
- Réseau de collecte : 0,185 €/m³.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles – commune de Boncourt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe à 490 euros par élève le montant de la participation de la commune de Boncourt, pour l'année scolaire 2019/2020, aux charges de fonctionnement de l'école publique d'Anet.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles – ULIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe à 690 euros par élève pour l'année scolaire 2018/2019, le montant de la participation des communes de résidence au fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) d'Anet.

Tarifs saison culturelle Dianetum 2020-2021

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs d'entrée aux spectacles :

SPECTACLES	TARIFS PLEINS	TARIFS ABONNES	TARIFS REDUITS
Théâtre - Un grand cri du cœur	15 €	10 €	8 €
Humour - TITOFF	25€	20€	15€
Noël - Mistery Show	20 €	15 €	8 €

Théâtre - The canapé	25 €	20 €	15 €
Théâtre - Gwendoline	25€	20€	15€
Concert - Marc LAVOINE	35€	30€	25€
Festival Iers arrivés -	Tarif agglo : 3€ / Tarif hors agglo : 3,50€ (hors abonnement)		
Concert - Clarinette	18€	15€	10€
Concert - Hommage BRASSENS	20€	15€	10€
Danse - POKEMON CREW	30€	25€	20€
Humour - Olivier DE BENOIST	30€	25€	20€
Théâtre - PACT cie Oeil Brun	15€	10€	8€

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs d'entrée aux spectacles :

Le tarif réduit s'applique au moins de 18 ans, aux étudiants et apprentis. Pour bénéficier de ce tarif, il est indispensable de le justifier et de se munir lors de l'achat des billets soit du livret de famille soit de la carte d'identité.

Le tarif abonné s'applique à partir de l'achat de 3 spectacles différents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la tarification pour la saison 2020/2021.

Commission Communale des Impôts Directs - composition

Au vu du changement de conseil municipal en mai 2020, il y a lieu de nommer seize personnes titulaires et seize suppléants (dont un titulaire et un suppléant habitant en dehors de la commune) pour participer à la commission communale des impôts directs qui se réunit chaque année pour étudier les mises à jour cadastrales suite aux déclarations de travaux.

Cette liste sera ensuite transmise à la Direction Générale des Finances qui étudiera la recevabilité de cette liste.

	Proposition membres	
1	BARAINE Jacques	
2	BETTACHE Saïd	
3	BLANVILLAIN Odile	Conseillère Municipale
4	BRETTE Ophélie	Conseillère Municipale
5	CNUUDE Dominique	Adjointe au Maire Urbanisme
6	COUVREUR Liliane	
7	DE VOS Jean-Baptiste	
8	DE YTURBE Jean	
9	DEGAINE Christine	
10	DUCELLIER Michel	
11	DUMAS Thierry	
12	DUYCK Laurent	
13	FAISANT Sébastien	Conseiller Municipal
14	GALLE Joël	
15	GAUDON Christine	
16	GAUTIER Virginie	Conseillère Municipale
17	GUERIN Alain	

18	LAFLAQUIERE Christelle	Adjointe au Maire aux aides sociales
19	LAINÉ Anne-Marie	
20	LE FER Bernard	
21	LEON PICARD Christelle	Conseillère Municipale
22	LEROY Françoise	
23	MARAIS Dominique	
24	MARLEIX Olivier	Conseiller Municipal
25	MARTIN Michel	
26	MENELEC Christelle	Conseillère Municipale
27	MER Françoise	
28	PIERRON Alain	
29	RAISON Marc	Conseiller Municipal
30	RAISON Renée	
31	TACHON Nathalie	
32	TATERKA Patrick	Adjoint au Maire aux finances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, retient la liste des trente-deux personnes telle qu'annexée à la présente délibération.

Avenants marché public de réalisation de la scénographie du Centre d'Interprétation de la Renaissance – lot 2 - Opixido

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2019-02-18 attribuant le lot 2 à la société Opixido pour le marché de réalisation de la scénographie du Centre d'Interprétation de la Renaissance,

Considérant qu'il y a lieu de compléter certains dispositifs pour en garantir la compréhension par le public et par les scolaires,

Considérant l'avis du comité scientifique de la Renaissance dédié à ce projet,

Il est proposé au conseil municipal de signer l'avenant n°2 au lot 2 « Développement multimédia » avec l'entreprise Opixido pour un montant de 4 425,00€ HT.

Montant du marché initial87 275,00€ HT

Montant de l'avenant n°1 6 655,00€ HT

Montant de l'avenant n°2.....4 425,00€ HT

Nouveau Montant du marché98 355,00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la réalisation des travaux supplémentaires relatifs au développement multimédia,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour le lot 2 dont la société Opixido est attributaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section investissement.

Avenants marché public de réhabilitation de l'ancienne Poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance et accueil de l'Office du tourisme – lot 9 – Electricité

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2017-02-01 attribuant le lot 9 – « Electricité » à la société Domoelec pour le marché de réhabilitation de l'ancienne poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance et accueil de l'office du tourisme,

Considérant les travaux supplémentaires d'alimentation d'ascenseur, pour alarme anti intrusion et de moteur VMC.

Il est proposé au conseil municipal de signer l'avenant n°1 au lot 9 – « Electricité » avec l'entreprise Domoelec pour un montant de 18 062,23€ HT conformément aux articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique :

Montant du marché initial	61 889,55€ HT
Montant des moins-values.....	-10 090,05€ HT
Montant des plus-values.....	28 152,28€ HT
Montant de l'avenant n°1	18 062,23€ HT
Nouveau montant du marché.....	79 951,78€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la réalisation des travaux supplémentaires relatifs à la fourniture de matériel multimédia,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour le lot 9 dont la société Domoelec est attributaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section investissement.

Avenants marché public de réhabilitation de l'ancienne Poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance et accueil de l'Office du tourisme – lot 1 – Démolition gros oeuvres

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2017-02-01 attribuant le lot 1 – « Démolition - Gros Œuvre » à la société Debourg pour le marché de réhabilitation de l'ancienne poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance et accueil de l'office du tourisme,

Considérant les travaux supplémentaires de location complémentaire d'échafaudage pour 2,5 mois, nettoyage du chantier, évacuation des gravats parquet après déplombage, modification des aménagements de travaux extérieurs.

Il est proposé au conseil municipal de signer l'avenant n°4 au lot 1 – « Démolition- Gros oeuvre » avec l'entreprise Debourg pour un montant de 13 051,30€ HT conformément aux articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique :

Montant du marché initial	256.700,00€ HT
Avenant n°1 (changement entité)	0,00€ HT
Avenant n°2.....	9.996,55€ HT
Avenant n°3.....	17 088,87€ HT
Montant de l'avenant n°4	13 051,30€ HT
Nouveau montant du marché.....	296 836,72€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la réalisation des travaux supplémentaires relatifs à la fourniture de matériel multimédia,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°4 au marché pour le lot 1 dont la société Debourg est attributaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section investissement.

Modification des représentants dans les Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Le Conseil Municipal doit élire, au scrutin secret et à la majorité absolue, comme suit les suppléants pour le syndicat suivant :

Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA)

- Délégué à la compétence transport : Mme Magali CHARLETOUX
- Délégué suppléant à la compétence transport : Mme Dominique CNUDDE

- Délégué à la compétence équipements sportifs : Mr Robert VIGNIKIN
- Délégué suppléant à la compétence équipement sportifs : Mr Arnaud MARIGNIER

Modifier les représentants pour le syndicat suivant, il suffit d'un titulaire et d'un suppléant.

Energie 28 « Territoire Energie »

- Titulaire : Mr Arnaud MARIGNIER
- Suppléant : Mr Christophe NAVET

FERMETURE DEFINITIVE DU CAMPING D'ANET - Rue des Cordeliers

Vu le rapport financier du 15 juin 2020, le terrain de camping nécessite aujourd'hui de lourds investissements pour la réhabilitation des locaux, et après des résultats déficitaires depuis plusieurs exercices, il est décidé de la fermeture définitive à la fin de la saison 2020.

Il est demandé aux résidents d'évacuer, au plus tard le 31 janvier 2021 les emplacements qui leur sont affectés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote la fermeture définitive du camping d'Anet, soit le 31 Octobre 2020.

Promesse d'achat

Madame le Maire explique que le local situé au 11 rue Diane de Poitiers est actuellement en vente.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir ce pas de porte, pour un montant de 30 000 euros, hors frais de notaire et de régler cet achat au bailleur au moment de la signature.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à réaliser cette acquisition pour un montant de 30 000€ en lui donnant tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

L'ensemble des questions étant purgé, la séance s'achève à 21h20.